



Mairie d'AIRION  
1 Rue du Moulin  
60600 AIRION  
Tél : 03 44 50 04 02  
[mairie.airion@orange.fr](mailto:mairie.airion@orange.fr)

<http://www.mairieairion.fr>

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 19 Mai 2022 à 19h00 – salle du conseil municipal

*Les membres du conseil municipal ont été dûment convoqués le mardi 17 Mai 2022 par voie électronique.*

*La séance est ouverte à 19h15 par Soudaine BOULAS-DRETZ, Maire.  
Afin de permettre aux citoyens d'assister au conseil municipal, la séance est filmée et retransmise en direct sur Youtube. Elle sera également visible en replay.*

### En présence de

---

- Sandrine BOULAS-DRETZ, Maire
- Julie LAGOUE, conseillère municipale
- Mr Eric PRIEM, 2<sup>ème</sup> adjoint
- Mme ORDON Sophie, conseillère municipale
- Cédric VANDENDAELE, conseiller municipal
- Aurélie DROBECQ, conseillère municipale
- Jean-Frédéric VERSTRAETE, conseiller municipal

### Absents :

- Mme Leslie PELLEIEUX, conseillère municipale
- Agnès BOILLET, conseillère municipale
- Françoise DUPRE, 1<sup>ère</sup> adjointe (pouvoir à Sandrine BOULAS-DRETZ)

**Votants : 8**

**Séance ouverte à 19h15**

*Introduction de la séance du conseil municipal par Sandrine BOULAS-DRETZ, Maire.*

### Rappel de l'ordre du jour

---

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 07 mai 2022,
- Achat nouveau tracteur (inscription budgétaire éventuelle - DM),
- Réforme de la publicité des actes entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> Juillet 2022,
- Demande de subvention association prévention routière de l'Oise,
- Réfection de la rue du Moulin (DM éventuelle),
- Autorisation d'engager des dépenses supérieures à 3 000 euros,

- Passage à la M 57,
- Eléments de calendrier,
- Questions diverses du conseil municipal,
- Questions diverses du public

## Désignation d'un secrétaire de séance

Sur la base du volontariat, Cédric VANDENDAELE est secrétaire de séance.

## Approbation du compte rendu du conseil municipal du 07 Mai 2022

Le compte-rendu du conseil municipal du 7 Mai 2022 est soumis au vote :

**Pour :** Sandrine BOULAS-DRETZ ; Françoise DUPRE ; Julie LAGOUE ; Eric PRIEM ; Aurélie DROBECQ ; Cédric VANDENDAELE ; Jean Frédéric VERSTRAETE.

**Contre :** Néant

**Abstention :** Sophie ORDON.

## Achat nouveau tracteur (inscription budgétaire éventuelle - DM)

Le tracteur KUBOTA que possède la Mairie est actuellement en panne et n'est plus utilisable par l'agent communal. En effet, la boîte de vitesse est cassée. Messieurs PRIEM & VERSTRAETE indiquent que le matériel est très ancien (plusieurs dizaines d'années) et qu'une réparation serait trop coûteuse au regard de la valeur de l'engin.

Ils proposent l'acquisition d'un nouveau matériel, plus adapté que le Ferrari aujourd'hui utilisé, pour mener les opérations d'entretien des différents espaces verts ou boisés et les chemins de la commune.

Trois devis ont été demandés, non pas auprès de fournisseurs différents mais pour trois variantes de matériel. L'achat d'un tracteur neuf reviendrait entre 18 000 € et 31 000 € selon les estimations. A noter également que le délai de livraison est de minimum 8 mois environ.

Deux alternatives :

- acquérir immédiatement un tracteur neuf sans bénéficier de subvention,
- demander une subvention en fin d'année et donc attendre pour procéder à la commande sous réserve de voir le coût augmenter et le délai de livraison s'allonger. Pour mémoire, le conseil municipal a déjà fait le choix de demander deux dérogations (sécurisation du cimetière et étude pour la rue Paul Courro qui, si elles n'étaient pas suivies de demandes de subventions viendraient considérablement amputer le budget de la commune.

Sur proposition de M. VANDENDAELE, des devis seront demandés à une autre société.

Le conseil municipal est amené à s'exprimer sur le sujet :

*\*Achat d'un tracteur neuf*

**Pour :** Sandrine BOULAS-DRETZ ; Françoise DUPRE ; Julie LAGOUE ; Eric PRIEM ; Aurélie DROBECQ ; Cédric VANDENDAELE ; Jean Frédéric VERSTRAETE ; Sophie ORDON.

**Contre :** Néant

**Abstention :** Néant

Le conseil approuve à l'unanimité l'acquisition d'un tracteur neuf, sous réserve d'obtenir d'autres devis

### Réforme de la publicité des actes entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> Juillet 2022

A compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2022, il est prévu une modification des modalités de publicité des délibérations. Actuellement il est obligatoire d'afficher les comptes-rendus au format papier dans un délai de huit jours à compter des délibérations prises par le conseil municipal.

Jusqu'à maintenant le conseil municipal avait fait le choix de publier également les comptes-rendus par voie électronique pour une diffusion plus large auprès de la population.

Désormais, il sera obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants d'avoir recours exclusivement à l'affichage électronique. Les communes de moins de 3 500 habitants doivent choisir entre un affichage électronique et un affichage papier des décisions prises.

Après consultation des membres du conseil, il a été décidé de garder le fonctionnement actuel à savoir un affichage papier doublé d'un affichage électronique afin de basculer vers l'ère du numérique tout en excluant personne dans le village.

**Pour :** Sandrine BOULAS-DRETZ ; Françoise DUPRE ; Julie LAGOUE ; Eric PRIEM ; Aurélie DROBECQ ; Cédric VANDENDAELE ; Jean Frédéric VERSTRAETE ; Sophie ORDON.

**Contre :** Néant

**Abstention :** Néant

### Demande de subvention association prévention routière de l'Oise

Cette association a un rôle de prévention dans les établissements scolaires des dangers routiers. Elle sollicite auprès de la Mairie une subvention à hauteur de 150 € pour pouvoir réaliser des affichages publicitaires entre autres.

**Pour :** Aurélie DROBECQ

**Contre :** Sandrine BOULAS-DRETZ ; Cédric VANDENDAELE ; Eric PRIEM ; Jean-Frédéric VERSTRAETE

**Abstention :** Julie LAGOUE ; Sophie ORDON ; Françoise DUPRE

Le « Contre » l'emportant, la subvention demandée ne sera pas octroyée.

### Réfection de la rue du Moulin (DM éventuelle)

Le conseil doit se prononcer sur la réalisation de travaux de réfection de voirie Rue du Moulin. La commune a signé la convention avec la CCPP, fait faire un devis d'un montant de 17 756 €, non subventionnable car c'est une dépense de fonctionnement (entretien).

Après réflexion, il a été décidé à l'unanimité que les trous seraient marqués à la bombe par Mme ORDON pour limiter les risques d'accident, en particulier des deux-roues et qu'ensuite des petits travaux de rebouchage seraient réalisés.

**Pour :** Sandrine BOULAS-DRETZ ; Françoise DUPRE ; Julie LAGOUE ; Eric PRIEM ; Aurélie DROBECQ ; Cédric VANDENDAELE ; Jean Frédéric VERSTRAETE ; Sophie ORDON.

**Contre :** Néant

**Abstention :** Néant

### Autorisations d'engager des dépenses supérieures à 3 000 euros

Le conseil est amené à se prononcer sur plusieurs autorisations.

- L'achat du nouveau tracteur

Les avis étaient partagés à ce sujet, il a été décidé conformément à la décision prise précédemment de demander d'autres devis. L'autorisation de signer un bon de commande est donc différée.

- Les travaux Rue du Moulin

En accord avec le vote du conseil municipal sur ce sujet, le devis de 17 756 € pour la réfection de la voirie n'est pas accepté et par conséquent aucune autorisation n'est donnée à Mme le Maire sur ce point.

- L'enlèvement des déchets

Un dernier sujet est abordé : l'enlèvement des sacs de déchets amiantés qui sont stockés actuellement chez Mr VERSTRAETE, par la société VEOLIA. Cette dernière ne fera de devis que lorsque Mme le Maire donnera son accord écrit pour l'enlèvement des déchets. Quant à Sandrine BOULAS-DRETZ, elle ne peut s'engager sans connaître le montant à payer pour cette tâche. Toutefois le devis est estimé à plus de 3 000 €.

Le conseil municipal estime qu'il est préférable avant tout de se renseigner auprès d'autres entreprises et d'obtenir des devis pour pouvoir effectuer le meilleur choix.

### Passage à la M 57

La « M 57 » correspond à la nomenclature comptable. Actuellement, les collectivités territoriales sont soumises à la M 14. La M 57, obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, devrait être plus « souple » dans son utilisation. Il sera notamment plus aisé de procéder à des virements de crédits.

Il est aujourd'hui question de savoir si le passage doit se faire maintenant pour mieux appréhender ce changement et être accompagné dans l'utilisation de cette nouvelle norme par la Trésorerie ou d'attendre la bascule obligatoire.

Le passage à la M57 est soumis au vote :

**Pour** : Sandrine BOULAS-DRETZ ; Françoise DUPRE ; Julie LAGOUE ; Eric PRIEM ; Aurélie DROBECQ ; Cédric VANDENDAELE ; Jean Frédéric VERSTRAETE ; Sophie ORDON.

**Contre** : Néant

**Abstention** : Néant.

## Eléments du calendrier

---

- 20 Mai 2022 à 9h : Rencontre entre les Mairies de Fitz James, Agnetz et Airion pour discuter des travaux prévus cet été et l'été prochain éventuellement.
- 21 Mai 2022 : Permanence à la Mairie
- 22 Mai 2022 : Déjeuner champêtre
- 24 Mai 2022 : Exposition sur la Forêt par l'Ecole d'Airion.
- 02 Juin 2022 : Réunion de travail
- 04 Juin au 06 Juin : Fête Communale
- 08 Juin 2022 à 17h : Réunion sur la convention partenariale avec le Lycée Agricole.
- 12 Juin 2022 : 1<sup>er</sup> tour des élections législatives
- 15 Juin 2022 : Réunion à la Gendarmerie pour les personnes ayant répondu favorablement à la Participation Citoyenne.
- 16 Juin 2022 : Sortie scolaire au Zoo pour les écoliers
- 16 Juin 2022 à 19h : Conseil municipal.

## Questions diverses du conseil municipal et questions diverses du public

---

Aucune question n'est posée par le public.

## Prochaine réunion

---

Le prochain conseil municipal se déroulera le 16 Juin 2022.

*Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 19h52*

Sandrine BOULAS-DRETZ

Maire



Cédric VANDENDAELE

Secrétaire de séance

